

CONGRES DE ST-PAUL

10-11 novembre '67

RESOLUTIONS

Atelier de travail
Résolution No 1

ENSEIGNEMENT EN FRANCAIS

- (1) Attendu que la langue française est officielle ^{partout} au Canada, donc ^{également} officielle en Alberta;
- (2) Attendu que l'enseignement du français dans les écoles est officiellement reconnu par le Gouvernement de l'Alberta mais que la Loi ne permet pas d'enseigner le français durant un nombre suffisant d'heures pour assurer une connaissance adéquate de cette langue; *C'est à dire une connaissance qui en ferait l'usage plus courant.*
- (3) Attendu que l'enseignement du français en Alberta ^{relève entièrement du} est ~~soumis~~ au bon vouloir des commissions scolaires locales;
- (4) Attendu que l'acquisition d'une connaissance suffisante du français exige que cette langue devienne ^{un} ~~un~~ sujet d'enseignement; *à niveau quotidien par l'enseignement.*
Il est résolu que ce congrès recommande au Gouvernement provincial d'amender la Loi scolaire pour assurer l'enseignement quotidien du français pendant une période plus longue, partout où un nombre raisonnable d'étudiants fréquent l'école, conformément aux demandes déjà faites par l'A.C.F.A. et/ou l'A.E.B.A., et cela sans qu'il soit nécessaire d'obtenir le consentement de la Commission scolaire locale.
- (5) Il est résolu que l'on prenne les mesures nécessaires pour que le français devienne langue d'enseignement pour d'autres sujets au programme scolaire. *tel que les arts, les sciences sociales*
- (6) Il est résolu qu'on recommande au Gouvernement provincial de nommer une personne qualifiée, faisant partie du ministère de l'Education, dont la fonction sera d'organiser et de surveiller tout l'enseignement français.
- (7) Il est résolu que l'on fasse savoir au Gouvernement de la province et à l'université de l'Alberta que le personnel requis pour réaliser un tel programme peut être préparé au Collège bilingue de pédagogie du Collège St-Jean et que par voie de conséquence, le Collège devrait recevoir l'appui financier et technique dont il a besoin pour accomplir sa mission.
- (8)

* * *

Atelier de travail

Résolution No 2

JEUNESSE

- (9) Attendu que les adultes francophones de l'Alberta résistent assez bien à l'assimilation;
- (10) Attendu que notre jeunesse servira beaucoup mieux les intérêts du Canada tout entier en maintenant et en développant sa culture française;
- (11) Attendu que dans le contexte actuel, notre jeunesse vit dangereusement en Alberta et qu'elle risque de perdre graduellement sa culture;
- (12) Il est résolu que le congrès recommande fortement ^{à tous les intéressés} de faire porter tous nos efforts pour procurer à nos jeunes une éducation française, une ambiance française, des moyens de communication français, des loisirs français, des organisations françaises.
- (13) Il est également résolu que le congrès encourage tous les jeunes Franco-albertains à profiter au maximum de ^{toutes les} facilités mises à leur disposition pour devenir des compétences.
- (14) Il est également résolu que le congrès félicite le Comité des Jeunes de l'A.C.F.A. pour les succès qu'ils ont obtenus lors de la tenue de leur congrès interprovincial à Banff, les 28 et 29 octobre derniers.

* * *

Atelier de travail

Résolution No 3

OPTIONS

- (15) Attendu que les Canadiens français de l'Alberta se réjouissent du nouveau dynamisme qui se manifeste dans la province de Québec, au point de vue culturel et économique;
- (16) Attendu que ces mêmes Canadiens français de l'Alberta applaudissent aux efforts qui se font pour assurer à tout le Canada français les droits qui sont les siens dans la Confédération canadienne;
- (17) Attendu que les Canadiens français de l'Alberta reconnaissent à la province de Québec le droit à l'autodétermination;
- (18) Attendu que toute option qui séparerait le Québec du reste du Canada aurait des effets désastreux sur les groupes minoritaires francophones;

- (19) Il est résolu que le congrès s'oppose énergiquement aux revendications d'un Québec qui restreindrait le Canada français au seul territoire de cette province.

* * *

Atelier de travail

Résolution No 4

JOURNAL

- (20) Attendu que le maintien de la vie française dans un groupe minoritaire exige la lecture en cette langue et que les organisations françaises de l'Alberta requièrent un moyen de communication écrite pour transmettre à la population les mots d'ordre de ses dirigeants, les études sur les questions d'actualité et les nouvelles de nos activités;
- (21) Attendu que notre population jouit des services d'un journal français hebdomadaire depuis quarante ans;
- (22) Attendu que ce journal est sur le point de s'améliorer en modernisant sa présentation, dans le but de mieux servir les Franco-albertains;
- (23) Attendu que ce journal doit compter sur l'appui de toute la population francophone pour se maintenir;
- (24) Attendu que ce journal ne pourra se développer et donner à ses lecteurs les services que ceux-ci en attendent sans des ressources financières suffisantes;
- (25) Il est résolu que le congrès exhorte fortement tous les Franco-albertains à s'abonner à leur journal et à lui faciliter la vente d'annonces.
- (26) Il est également résolu que le congrès encourage fortement la population à lire et à faire lire le journal franco-albertain.

* * *

Atelier de travail

Résolution No 5

RADIO - TELEVISION

- (27) Attendu que la Radio et la Télévision font partie intégrante de la vie moderne;
- (28) Attendu que si la population française du centre de l'Alberta est

bien servie par le poste de radio CHFA depuis 1949, il n'en est pas ainsi pour le nord et le sud de la province en ce qui concerne la Radio;

- (29) Attendu que notre population est à peu près complètement privée de télévision française;

- (30) Il est résolu que le congrès fasse pression auprès de la Société Radio-Canada pour que des postes de radio satellites soient installés au plus tôt, afin de diffuser les programmes de CHFA adéquatement dans la région de la Rivière-la-Paix et celles de Calgary, Fort McMurray et Hinton.

- (31) Il est également résolu que le congrès invite la Société Radio-Canada à accomplir sa mission de donner des programmes français de télévision à tous les groupes minoritaires du Canada, en conformité avec le rôle que lui confie le Gouvernement canadien, en établissant des postes de télévision en nombre suffisant pour desservir tous les endroits où nos compatriotes se trouvent groupés, tel que les régions d'Edmonton, Calgary, St-Paul, Bonnyville et Rivière-la-Paix.

* * *

Atelier de travail

Résolution No 6

IMMIGRATION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- (32) Attendu qu'il semble que la population française de l'Alberta ne participe pas suffisamment à l'essor économique et industriel de la province;

- (33) Attendu que l'établissement en Alberta d'industries et de commerçants francophones est possible et éminemment souhaitable pour renforcer notre groupe;

- (34) Attendu que ces industries et ces commerçants hésitent à s'établir dans des conditions où l'ambiance ne favorisera pas beaucoup la culture française;

- (35) Il est résolu que le congrès demande à la population de redoubler d'efforts pour augmenter l'influence française dans tous les domaines.

- (36) Il est également résolu que le congrès, par l'entremise du ministère de l'Industrie et du Commerce de la province de l'Alberta et par tout autre moyen, fasse savoir aux industriels et aux commerçants francophones qu'il existe des centres où la langue et la culture françaises peuvent être maintenues.

- (37) Il est également résolu que l'on fasse tout en notre pouvoir pour

aider les nouveaux Albertains à se placer dans des endroits où en plus d'avantages économiques, ils pourront jouir d'une vie française normale.

* * *

Atelier de travail

Résolution No 7

SOLIDARITE

- (38) Attendu que la culture française en Alberta progressera dans la mesure où la population francophone aura à son service une association puissante;
- (39) Attendu que le groupe francophone de l'Alberta ne peut pas entretenir de divisions dans ses rangs;
- (40) Attendu que l'image que présentent les Francophones à leurs concitoyens de langue anglaise peut aider grandement à la compréhension du Canada français tout entier;
- (41) Il est résolu que le congrès insiste auprès de tous les Franco-albertains pour qu'ils collaborent au travail de l'A.C.F.A. et que celle-ci de son côté recherche et appuie toutes les bonnes volontés, ainsi que tous les organismes existants.

-o--*-*-*o-*

